

SE RÉFÉRER À L'INFO ÉCLOSION POUR CONNAÎTRE LES ÉCLOSIONS ET MESURES À METTRE EN PLACE

Saviez-vous que les ERV (entérocoques résistants à la vancomycine):

- Se transmettent plus rapidement sur les surfaces environnementales que le SARM
- Sont responsables d'éclosion pouvant durer des mois
- Peuvent entraîner une hospitalisation et un traitement plus long pour l'usager lorsqu'il y a une infection avec l'ERV
- Il existe peu de traitement antibiotique pour traiter les usagers infectés avec l'ERV
- Ils augmentent le risque de contamination et d'éclosion sur un département, et ce même en présence d'un seul cas colonisé ou infecté

Modes de transmission : « CONTACT »

- Contact direct par des mains contaminées
- Contact indirect par l'environnement et les petits équipements contaminés et partagés

Recommandations :

Précautions additionnelles (isolement) :

- Instaurer rapidement les précautions additionnelles (P.A.) «**Contact B**» aux usagers en dépistage et suspectés¹ ou confirmés porteurs de ERV
- Pour les usagers suspectés ERV: une technique au chevet est acceptée
- Pour les usagers confirmés ERV: transfert vers l'unité cohorte ERV en chambre privée. Jumelage selon évaluation PCI.
- Respecter les P.A. en place et procéder au port de l'équipement de protection selon la procédure établie

Hygiène des mains :

- Stimuler l'hygiène des mains pour tout le personnel selon les 4 moments
- Distribuer des solutions hydro alcooliques en quantité suffisante pour une friction d'au moins 15 secondes aux usagers avant les repas et la prise de médicaments et s'assurer qu'ils procèdent à l'hygiène des mains adéquatement

Matériel :

- Utiliser les équipements dédiés
 - Si impossibilité de dédier le matériel: nettoyer/désinfecter avec des **lingettes désinfectantes (Peroxyde d'hydrogène)** à **2 reprises** avec respect du temps de contact du produit à la sortie de la chambre
- Utiliser des sacs hygiéniques pour la gestion des liquides biologiques à la source, lorsque toilette non dédiée à l'usager

Thermomètre et appareils à signes vitaux :

- Utiliser un thermomètre jetable pour chaque usager si non présent à la chambre
- Dédier un appareil électronique mobile si non déjà présent à la chambre

Transferts :

- Limiter les transferts vers les autres unités lors de situation d'éclosion
- Si impossible : P.A. « Contact B » et dépistage (SARM-ERV) des usagers dès leur arrivée sur l'unité receveur ainsi qu'au jour 7 et 14, la zone d'isolement au chevet est acceptée
- Dépister tous les usagers de l'unité ayant leur congé (SARM-ERV)
- Lors d'un transfert inter-établissement remplissez le formulaire de communication attitré à cet effet : [CLI-60547 - État de précautions additionnelles de l'usager lors de son transfert](#)

Hygiène et Salubrité :

- Si disponibilité, attribuer une ressource supplémentaire pour nettoyer/désinfecter les surfaces High Touch, ainsi que les équipements roulants
- Pour toute autre désinfection : suivre les indications données par le service de prévention et contrôle des infections
- Si congé ou transfert d'un usager Contact ERV ou PERV en attente de résultat : nettoyage/désinfection de la chambre et salle de bain **au complet selon la technique B**

Distribution des verres d'eau aux usagers :

- Procéder à l'hygiène des mains avant manipulation des verres
- Remplir les verres d'eau dans les distributeurs d'eau localisée à l'extérieur des chambres, **le remplissage des verres d'eau dans les lavabos des toilettes des usagers est proscrit, ainsi qu'aux postes d'hygiène des mains**

Hygiène corporelle des usagers :

- Utiliser des lingettes nettoyantes corporelles (voir recommandation PCI pour l'utilisation)

But ultime : Prévenir la transmission d'ERV et surtout les infections d'ERV

N.B. : Pour usager ERV+ : Diriger l'usager dans l'unité Cohorte ERV

Références : Institut national de santé publique du Québec (2012). Prévention et contrôle de l'entérocoque résistant à la vancomycine (ERV) dans les milieux de soins au Québec. Avis d'experts sur les orientations à retenir au Québec. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1554_AvisERV_JourneeDiscussion.pdf

Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2022-08-22
AMC-DG-10005		Révision :	2026-01-13

¹ Certains hôpitaux nomment ces usagers comme étant des précautions additionnelles préventives.